

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
SAINT-ETIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL  
REUNION DU 15 JANVIER 2026**

**Délibération n° 26-01 : Election du Président du Syndicat mixte**

VU l'article L 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales

VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »

VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »

VU la délibération 20-04 du syndicat mixte de l'aéroport de Saint Etienne Loire portant élection du Président du Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire en date du 19 octobre 2020

VU l'acceptation par Madame la Préfète de la Loire en date du 3 décembre 2025 de la démission de Monsieur Gaël PERDRIAU de ses fonctions de conseiller municipal et de conseiller métropolitain,

Le comité syndical se réunit à l'effet de procéder à l'élection du Président du Syndicat mixte.

---

Présents :

Mesdames Nora BERROUCHE – Sylvie BONNET – Irène BREUIL – Nicole PEYCELON – Nadia SEMACHE  
Messieurs Jean-Yves BONNEFOY – Pierrick COURBON – Sylvain DARDOUILLIER – François DRIOL – Gérard DUBOIS - Luc FRANCOIS – Guy FRANCON – Jérémie LACROIX – Pierre LARDON – Yves PARTRAT – Pierre VERICEL - Daniel VILLAREALE

Pouvoir :

Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à Monsieur Pierre LARDON

Excusés :

Monsieur Christophe BAZILE  
Monsieur Jordan DA SILVA  
Monsieur Eric LARDON

---

Le comité syndical a été convoqué le 8 janvier 2026

**VOTE A LA MAJORITE QUALIFIEE DES VOIX EXPRIMEES**

Conformément à l'article L 5211-9 du CGCT, Monsieur Pierre LARDON d'âge, ouvre la séance et procède à l'appel.

Suite à la démission de M Gaël PERDRIAU de ses fonctions de conseiller municipal et de conseiller métropolitain et par voie de conséquence de représentant de Saint Etienne Métropole au comité syndical de l'aéroport de St Etienne Loire, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau Président.

Le quorum étant réuni, Monsieur Pierre LARDON déclare la séance ouverte puis procède au recueil des candidatures pour le poste de Président.

François DRIOL présente sa candidature - Aucune autre candidature n'est présentée

***Suite au vote à bulletin secret, Monsieur François DRIOL est élu Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de St Etienne Loire avec 100% des suffrages exprimés***

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix  
Nombre de votants : 18 représentant 87.625% des voix  
Suffrages exprimés : 17 représentant 85.25% des voix  
Abstention : 1 représentant 5.375 voix

A Andrézieux Bouthéon,  
Le 15 janvier 2026

**Le Président de séance  
Doyen de l'Assemblée  
Pierre LARDON**

